

3MO SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20000 euros
15 Rue Du Docteur Fleming
93600 Aulnay-Sous-Bois
RCS Paris n° 891 758 732

***Procès-verbal Des délibérations
De l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/09/2023***

*L'an deux mille vingt trois
Et le 30 septembre
A 18 heures
Au siège social.*

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.*
- approbation des comptes ; quitus à la gérance.*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TCHOUAMO KEUGOM Richard, gérant en exercice, lequel constate que sont présents:

- Monsieur TCHOUAMO KEUGOM Richard propriétaire de 50 parts,*
- Madame KOUAMO KEUGOM Edwige propriétaire de 50 parts.*

*Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 100 parts.
Soit la totalité des parts composant le capital social.*

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis, elle dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux

délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

- une copie de la lettre de convocation des associés
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31-12-2022 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte de la résolution unique proposée à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à la disposition au siège social, dans les délais prévus par ce texte.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vues intervient, au cours duquel le Président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuvent lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

Total du bilan : 39 364,00 €

Total des produits d'exploitation : 58 100,00 €

Total des charges d'exploitation : 53 502,00€

Résultat d'exploitation : 4 598 ,00€

Résultat net : 3 471,00€

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes résumés

dans ce rapport et le montant global des dépenses et charges non déductibles du bénéfice assujetties à impôt sur les sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuvent lesdites conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne Quitus de sa gestion à Monsieur TCHOUAMO KEUGOM Richard gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Après en avoir délibéré, et sur proposition du gérant, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, soit un résultat de 3 471,00 € comme suit :

- Report à nouveau créditeur : 3 471,00 euros

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérante, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les associés présents, après la lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Les associés:

- Monsieur TCHOUAMO KEUGOM Richard
- Madame KOUAMO KEUGOM Edwige

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the list of names.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU 3MO SERVICES					
SIRET	8	9	1	7	5
	8	7	3	2	0
	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
15 RUE DU DOCTEUR FLEMING 93600 AULNAY-SOUS-BOIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				NEGOCE	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		4 598	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
SAS AUDEXFI 35 BOULEVARD ANATOLE FRANCE 93200 ST DENIS					
Tél: 01 71 97 29 95				Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date: Lieu:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: M TCHOUAMO RICHARD PRESIDENT	
				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)					
prestataire :					

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
						5	6	7	8	
J	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
								0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
				MVLТ restant à reporter						
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise		3MO SERVICES										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		15 RUE DU DOCTEUR FLEMING 93600 AULNAY-SOUS-BOIS																	
SIRET		8	9	1	7	5	8	7	3	2	0	0	0	1	2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2												
														Exercice N clos le					
														3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF														Brut		Amortissements – Provisions		Net	
														1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012													
			Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *			028		030													
	Immobilisations financières * (1)			040		042													
	Total I (5)			044		048													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066													
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070													
			Autres * (3)	072	37 779	074		37 779											
	Valeurs mobilières de placement			080		082													
	Disponibilités			084	1 585	086		1 585											
	Charges constatées d'avance *			092		094													
	Total II			096	39 364	098		39 364											
Total général (I + II)			110	39 364	112		39 364												
PASSIF														Exercice N		NET			
														1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		20 100													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126															
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132												
	Report à nouveau			134		8 027													
	Résultat de l'exercice			136		3 471													
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		31 597													
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		272													
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		)	172	7 494											
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176		7 767														
Total général (I + II + III)			180		39 364														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	37 779		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3MO SERVICES				Néant ☐ *				
						Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	31 12 2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
					217		218			
							58 100			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	58 100		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	789	
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	45 137	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *					243		244	77	
	Rémunérations du personnel *							250	6 716	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	783	
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	53 502		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	4 598		
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300	437		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	690		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	3 471		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 471	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	690				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330	437
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	4 598	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	4 598	372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3MO SERVICES										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values					
								Court terme*	Long terme				
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578		580		582		584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594			595	
TOTAL								596	585	597			599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3MO SERVICES				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres Immobilisations incorporelles		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains		710		715		2					
Constructions		720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage		730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745		5					
Matériel de transport		750		755		6					
Autres immobilisations corporelles		760		765		7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374	6 215	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	4 576	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3MO SERVICES		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	8	9	1	7	5	8	7	3	2
Dénomination de l'entreprise	3MO SERVICES																	
Adresse (voie)	15 RUE DU DOCTEUR FLEMING																	
Code postal	9	3	6	0	0	Ville	AULNAY-SOUS-BOIS											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901								NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903								NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100							

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie														
Code postal		Commune											Pays				
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie														
Code postal		Commune											Pays				
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie														
Code postal		Commune											Pays				
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie														
Code postal		Commune											Pays				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	TCHOUAMO KEUGOM										Prénom(s)	Richard				
Nom marital											% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50				
Naissance :	Date	24/03/1978	N° Département	99000	Commune	DOUALA					Pays	CM						
Adresse :	N°	15	Voie	Rue du Docteur Fleming														
Code postal	93600	Commune	AUNAY SOUS BOIS										Pays	FR				
Titre (2)	MME	Nom patronymique	KOUAMO KEUGOM										Prénom(s)	Edwige				
Nom marital											% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50				
Naissance :	Date	18/01/1979	N° Département	99000	Commune	DOUALA					Pays	CM						
Adresse :	N°	3	Voie	Rue des Lauriers														
Code postal	4000	Commune	Liège										Pays	BE				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 9 1 7 5 8 7 3 2

Dénomination de l'entreprise 3MO SERVICES

Adresse (voie) 15 RUE DU DOCTEUR FLEMING

Code postal 9 3 6 0 0

Ville AULNAY-SOUS-BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD